

*Initiatives ministérielles*

fer le débat? Il devrait le prolonger pendant quelques semaines encore, établir ainsi d'excellentes relations avec les Canadiens et voir s'il peut convertir les 75 ou 80 p. 100 de gens qui s'opposent à cette taxe.

Je suis heureux d'avoir la possibilité, même à cette heure tardive, de m'arrêter un instant sur certaines des répercussions négatives que la TPS proposée aura pour les Canadiens ordinaires—non pas nécessairement les cadres ou les membres des professions libérales grassement payés, mais des gens ordinaires qui accomplissent leur travail quotidien et rentrent chez eux. Les intéressés changent leur automobile de temps à autre, mais s'ils le font, ils ne peuvent probablement pas s'en payer une neuve. Ils ont les moyens de se payer une automobile d'occasion, mais il va quand même y avoir une taxe sur ce type de véhicules. Les statistiques montrent très clairement que la plupart des Canadiens ne peuvent se permettre des autos neuves, et ainsi, cette taxe va toucher très durement le marché de l'automobile.

Les personnes âgées qui ont quitté le marché du travail ne peuvent pas facilement faire face à ces augmentations de leurs dépenses quotidiennes. Elles n'ont aucune façon de combler le manque à gagner. L'argument selon lequel les intéressés recevront des ristournes pour contrebalancer l'accroissement des coûts semble bien beau et très simple, mais ces ristournes vont-elles être indexées au coût de la vie? Il n'est dit nulle part qu'elles le seront. Si la ristourne en question est de 190 \$ cette année, à combien s'élèvera-t-elle l'année prochaine et l'année suivante, et ainsi de suite?

Le fait de supprimer la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants dans le cas d'articles importants comme les automobiles, les réfrigérateurs, les bateaux et d'autres choses que les personnes âgées achètent rarement sinon jamais, du fait de leur situation, et d'imposer plutôt une taxe de 7 p. 100 sur pratiquement toutes les choses essentielles à leur vie, est loin d'être avantageux. Je peux vous dire, monsieur le Président, que les personnes âgées du pays savent que ce n'est pas là une mesure équitable et soyez certain qu'elles ont la mémoire longue. Elles ne l'oublieront pas au moment des élections.

Il faut également se rappeler que la taxe de 7 p. 100 ne demeurera pas à ce niveau. Mes collègues ne cessent de répéter qu'il existe une taxe de ce genre dans tous les autres pays et qu'elle donne d'excellents résultats. Vous savez ce qui s'est produit en Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne. Avez-vous vu ce qui est arrivé aux

Pays-Bas, où elle est passée de 12 à 20 p. 100? Il est évident qu'elle ne restera pas à 7 p. 100. Toute personne honnête qui siège de l'autre côté ce soir devrait certes le reconnaître. Mais il ne faut pas oublier que la taxe va s'appliquer à bien des choses, essentielles ou non.

Certaines entreprises ont été loin d'être honnêtes lorsque nous sommes passés au système métrique il y a quelques années. Les prix ont augmenté de façon disproportionnée par rapport aux changements dans les poids et mesures. Qu'est-ce qui peut garantir aux Canadiens que cela ne se reproduira pas? Toute personne saine d'esprit sait qu'un commerçant âpre au gain n'aura aucune espèce d'hésitation à laisser le 13,5 p. 100 et à ajouter la taxe de 7 p. 100 en sus. Croyez-moi, les Canadiens moyens sont assez intelligents pour savoir que c'est ce qui arrivera. Ils sont assez brillants pour savoir qui leur a imposé cela. De plus, ils ont la mémoire longue.

Toutes les remises de taxes promises aux salariés les moins bien rémunérés seront autant d'argent qui sortira de leurs goussets. La plupart des Canadiens moyens le savent. En somme, ils verront fondre leur revenu disponible et les syndicats demanderont de plus grosses augmentations de salaires, et qui pourrait le leur reprocher? C'est ce qui s'en vient et tous les Canadiens sensés le savent.

Les députés d'en face affirment que la taxe ne s'appliquera pas aux maisons déjà construites. C'est une affirmation un peu trompeuse. Tous les services nécessaires pour faire l'acquisition d'une maison, par exemple la commission du courtier, les honoraires de l'avocat, les frais d'arpentage, toutes les taxes et tous les autres frais seront taxés. Croyez-vous vraiment qu'une personne qui a mis tout cet argent dans sa maison ne voudra pas en majorer le prix au moment de la vente? Cette personne doit récupérer cet argent. Il n'est pas tout à fait honnête de dire qu'il n'y a pas de taxe sur les maisons déjà construites. C'est un peu trompeur, et les Canadiens sont trop intelligents pour tomber dans le piège.

• (0030)

La taxe se répercutera également sur le coût des logements, même avec le mécanisme de contrôle des loyers que nous avons en Ontario. On peut y échapper s'il est prouvé que les coûts ont augmenté. Par exemple, si vous creusez de nouvelles fondations ou posez un nouveau toit sur votre immeuble, la taxe s'ajoutera au coût de ces travaux et vous pourrez en tenir compte dans le calcul des loyers. De nombreux locataires canadiens qui pen-